

## **A R R E T É n°2023-36** **Raccordement électrique producteur** **Rue des Artisans**

Le Maire de la Commune d'YCHOUX,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 & L 2213-2,  
Vu le Décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation,  
Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n°82.263 du 22 juillet 1982,  
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant la disposition du Livre I 8<sup>ème</sup> partie relative à la signalisation temporaire,  
Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise ETPM Zone du Tucat 40400 BEGAAR, en date du 12 mai 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation rue des Artisans à YCHOUX, pour effectuer des travaux de raccordement électrique producteur, pendant les travaux et ce pour raisons de sécurité.

### **Arrête:**

**Article 1 :** Des travaux seront réalisés par l'entreprise ETPM Zone du Tucat 40400 BEGAAR, **du 24 au 26 mai 2023, rue des Artisans à YCHOUX.**

**Article 2 :** La circulation sera alternée pendant la durée des travaux. L'entreprise chargée de l'exécution des travaux aura à sa charge la fourniture, la mise en place, l'entretien et le repliement de la signalisation.

**Article 3°:** Des barrières munies de panneaux appropriés seront mises en place et maintenues par l'entreprise ETPM Zone du Tucat 40400 BEGAAR pendant toute la durée des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté ne sera valable qu'après l'obtention d'une permission de voirie délivrée par la Communauté de Communes des Grands Lacs, gestionnaire de cette route.

**Article 5°:** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application des présentes dispositions.

**Article 6°:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ETPM Zone du Tucat 40400 BEGAAR,
- CDCGL 29 Avenue Léopold Darmuzey 40160 PARENTIS EN BORN,
- Gendarmerie de BISCARROSSE.

Fait à Ychoux le 15 mai 2023.

Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE.

